

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 13

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention du séjour au ski en 2024 - Ecole primaire Sainte-Thérèse

L'intérêt d'une classe de neige comme de toute classe de découverte est de faire la classe dans un milieu différent pour développer un thème précis par le biais d'activités nouvelles et propices à l'éveil «Tout ce qui se voit, s'entend, se sent, se touche, tout ce qui se vit est prétexte à la quête du savoir». Ce séjour à la montagne est un moyen pour l'élève d'apprendre ce qu'est la vie en collectivité en s'éloignant, peut-être pour la première fois, du foyer familial. Voyager ensemble, prendre ses repas avec les autres, dormir dans la même chambre, partager les mêmes activités, s'entraider, s'encourager sont autant d'expériences nouvelles propres à développer la cohésion du groupe, l'autonomisation et la responsabilisation des enfants.

Ces expériences formatrices apporteront sans nul doute aux élèves une pierre indispensable à leur construction de futur citoyen responsable, tolérant et altruiste.

Les divers apprentissages se mêlent au plaisir du jeu, de la découverte et du sport, indissociables de toute classe de découverte. De ce fait leur mise en place s'en trouve favorisée et facilitée.

La classe de neige est un levier pédagogique qui est une porte ouverte à la pluridisciplinarité où l'élève se retrouve in facto acteur de ses propres apprentissages.

La période du séjour est du dimanche 10 mars au dimanche 17 mars 2024

BUDGET PREVISIONNEL

Effectifs : 56 élèves, 2 enseignants et 3 accompagnateurs école, 3 animateurs.

Sur les 56 élèves 17 sont Vimynois.

Le coût du séjour par élève s'élève à 556€ et comprend :

- Transport aller/retour
- Hébergement en pension complète
- Recrutement et rémunération de 3 animateurs
- Cours ESF
- Location de matériel de ski
- Forfait
- Séance de piscine
- Sortie raquettes
- Initiation à la conduite de chiens de traineaux
- Veillée contes et légendes
- Fournitures de documents nécessaires à l'organisation du séjour
- Centralisation de frais médicaux
- Réunions de préparation, d'informations aux parents
- Activation d'un blog internet
- Fil rouge permanent avec le séjour depuis notre bureau
- Adhésion à Mer et Montagne

COUT TOTAL DU PROJET POUR LES ENFANTS DE VIMY : $556\text{€} \times 17 = 9452\text{€}$

Partant du principe que la commune prend en charge 50 % du séjour, la subvention sollicitée s'élève donc à :

$9452\text{€} / 2 = 4726\text{€}$

La commission bien-être de l'enfant réunie le 24 novembre 2023 a émis un avis favorable

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le projet dans son ensemble
- d'accorder à l'école Sainte-Thérèse une subvention de 4726 €

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT

AFFICHEE LE 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023